

FONDS STRATÉGIE JEUNESSE

La SADC des Sources propose aux entrepreneurs et aux entreprises de son territoire une panoplie de produits financiers répondant à leurs besoins. L'équipe de professionnels de votre SADC vous accompagnera pour le montage de votre demande de financement et offrira un suivi personnalisé pendant toute la durée de votre prêt.

ADMISSIBILITÉ:

Le Fonds Stratégie jeunesse est destiné aux personnes âgées entre 18 et moins de 40 ans inclusivement (les propriétaires doivent détenir le contrôle de l'entreprise). L'entreprise ayant son siège social ou une place d'affaires dans la MRC des Sources doit œuvrer dans un des secteurs d'activités admissibles :

- Agriculture (SCIAN 111, 112, 115)
- Extraction minière, exploitation en carrière (SCIAN 212)
- Construction (SCIAN 23)
- Fabrication (SCIAN 31, 32, 33)
- Commerce de gros (SCIAN 41)
- Commerce de détail (SCIAN 442–448, 451–454)
- Transport (SCIAN 485, 487, 488, 492, 493)
- Industrie de l'information et industrie culturelle (SCIAN 51)
- Services professionnels, scientifiques et techniques (SCIAN 54)
- Services de gestion des déchets et d'assainissement (SCIAN 562)
- Services d'enseignement (SCIAN 61)
- Soins de santé et assistance sociale (SCIAN 621, 623, 624)
- Arts, spectacles et loisirs (SCAN 71)
- Hébergement et services de restauration (SCIAN 722)
- Autres services, sauf les administrations publiques (SCIAN 811)

AIDE FINANCIÈRE:

- Prêt personnel entre 5 000 \$ et 25 000 \$ (ne peut pas servir à financer une dette existante)
- Maximum de deux entrepreneurs par entreprise admissible à l'aide financière (les sommes doivent être injectées dans l'entreprise)

TYPES DE PROJETS:

- Démarrage
- Acquisition d'une entreprise
- Consolidation
- Expansion
- Acquisition d'équipements ou d'immobilisations
- Fonds de roulement
- Capitalisation

MODALITÉS DU FINANCEMENT:

- Congé d'intérêts pendant 24 mois (remboursement mensuel représentant 1% du prêt appliqué sur le capital). Par la suite, le taux d'intérêt est basé sur le taux hypothécaire résidentiel sur le terme restant + 3%
- La durée maximale du prêt est de 7 ans
- Des frais d'ouverture de dossier de 1 % du montant du prêt sont exigés et peuvent être remboursés par le biais d'activités de formation pertinentes à l'entreprise

CRITÈRES D'ÉVALUATION :

- Le projet n'entre pas en concurrence avec des entreprises déjà existantes sur le territoire desservi ou doit démontrer que le marché visé n'est pas saturé
- Le projet doit démontrer sa viabilité et permettre à l'entreprise de dégager une bonne rentabilité
- L'équipe de direction doit posséder une connaissance et une expertise suffisantes du secteur d'activités
- Les propriétaires doivent fournir une mise de fonds ou démontrer que le fonds de roulement est adéquat pour supporter le projet
- Le projet doit permettre la création ou le maintien d'emplois

Pour information :
(819) 879-7147, poste 244

Provenance du document:
www.sadcdessources.com

Mise à jour : décembre 2019